

La Cour des Comptes vient de programmer une vaste investigation, et le Sénat se prépare à lancer une enquête. Quel est le motif de cet émoi? Un tout récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion vient de les alerter. Son analyse des comptes de l'AURAR, une association locale spécialisée dans les dialyses rénales, montre combien cette activité peut rapporter si on limite les interventions à ces seules dialyses, beaucoup plus onéreuses que les greffes du rein, pourtant plus efficaces.

■ En 2015, en France métropolitaine, l'assurance maladie dépensait 3 milliards pour dialyser 41000 malades. Ce traitement de l'insuffisance rénale est souvent préféré en France à la greffe du rein, pourtant moins onéreuse et plus efficace.

■ A La Réunion, l'association AURAR, à elle seule, traite 46% des dialyses. Les remboursements de sécu., ont permis à cette association de mettre de côté 52 millions d'€ (19m. de patrimoine immobilier, 21m de trésorerie placés sur des comptes en banque

Le rapport de la Chambre Régionale s'étonne que, en trente-huit ans, l'AURAR n'ait jamais été contrôlé par

1. l'Agence Régionale de Santé
2. ou la Caisse Locale d'Assurance Maladie

L'OR DU REIN

Avec, en 2017, un bénéfice de 2,5 millions d'€, pour 31 mil. de chiffres d'affaire, l'AURAR menait grand train : 370 000 € de voyages et de réceptions. Cette année là, trois néphrologues ont touché 447 069 €, trois fois plus que le plafond autorisé par la SS. Quant à la Présidente, conseillère régionale, Marie-Rose WON FAH HIN, elle a perçu 205 486 € (5 fois le plafond de la SS), et en plus une prime de 40000 €, une voiture de fonction et un logement à Paris loué à l'AURAR

Cette association, qui a fait l'objet l'an dernier d'un redressement fiscal, se trouve sous le coup d'une enquête du parquet de Paris, à la suite d'une plainte pour escroquerie déposée par l'Assurance Maladie.

EDITO

Un récent article du CANARD ENCHAÎNÉ vient de précipiter dans la confusion la société réunionnaise. Il s'agit de la divagation d'un rapport de la Section Locale de la Cour des Comptes reprochant à l'association d'avoir, pendant une longue période, laissé sans contrôle une association de médecins qui en ayant recours à la seule procédure de dialyse, qui se trouvait la plus coûteuse, avait amassé un capital important.

